

Tu habites en Guyane,
tu as moins de 18 ans
et tu aimes dessiner ?
Notre concours est fait pour toi !

Concours de DESSIN

du 17 octobre
au 17 novembre

règlement complet sur
www.ccsti973.fr

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

à destination des enfants

Article 1 : objet et thème du concours

A l'occasion du projet CORACINES, la Canopée des Sciences, et la réserve naturelle des Nouragues (l'ONF et le GEPOG) proposent aux enfants un concours de dessin **du 17 octobre au 27 novembre**. Ce concours propose **4 thèmes différents** autour du sentier Botanique du camp de l'Arataï → voir article 4.

Article 2 : Participant

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de **à 18 ans domiciliés en Guyane**. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle.

Article 3 : Modalité de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif.

Le dessin doit être réalisé sur un support papier de format A4.

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (pas de dessin numérique). Le dessin devra être a plat, sans volume.

La participation à ce concours est gratuite.

Un seul dessin par enfant est autorisé, dans une thématique au choix

Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin doit être déposé non plié au plus tard le 26 novembre 2022 :

TOTEM de la Canopée des Sciences, 4 Lotissement Oyana, Cité Médan, 97300 Cayenne

ou scanné et envoyé par mail à l'adresse mail suivante : **ccsti973monnier@gmail.com**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de la thématique choisie des participants dans l'une des catégories suivantes :

UNE PLANTE ANIMALE OU UN ANIMAL VÉGÉTAL...

C'est un mélange entre une plante et un animal que tu connais : à toi d'imaginer toutes les possibilités !

L'ARBRE DE VIE

créé un arbre majestueux, respecté de tous et protecteur de autres plantes : l'esprit de la forêt.

UN ANIMAL CAMOUFLÉ

imagine une espèce animale qui se fond dans la forêt amazonienne ou qui imite un autre animal.

UNE PLANTE GUÉRISSEUSE

invente une plante capable de guérir les maladies dont chaque partie aurait des vertus particulières.

Les participants devront renseigner les informations à propos de leur création, en se basant sur la fiche fournie en annexe du concours, et disponible en

consultation, téléchargement sur le site de la Canopée des Sciences.

Article 5 : droit d'auteur

Chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication dans le cadre du projet CORACINES.

Article 6 : désignation des gagnants

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- **Pertinence par rapport au thème**

- **Application**

- **Originalité**

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain.

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Lots

Quatre lots seront décernés à l'issue du concours de dessin, un dans chacune des thématiques.

Les lots attribués aux gagnants ne pourront pas être négociés, ni échangés contre-valeur par l'organisateur.

Chacun des participants sera averti de la date des remises des lots .

Article 8 : Non restitution

Les dessins ne seront pas retournés aux participants mais exposés au TOTEM de la Canopée des Sciences durant tout le mois de janvier.

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le règlement peut être envoyé par courrier électronique ou retiré à l'accueil du TOTEM de la Canopée des Sciences.

Article 10 : Responsabilité

La Canopée des Sciences ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

Article 11 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et /ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

NOM COMMUN : _____

NOM SCIENTIFIQUE : _____

Vitesse : _____

Poids : _____

Longueur : _____

Longévité : _____

Habitats : _____

Rareté : _____

Concours de dessin **CORACINES**



Description : _____

